

Mise en ligne : 4 juin 2018.
Dernière modification : 18 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPTOIR D'INDO-CHINE ET DE MADAGASCAR puis COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

Société an., f. le 15 mars 1909.

Edmond Lucien HIEULLE (1873-1943),
fondateur et administrateur délégué

Né le 4 mars 1873 à Lambres (Pas-de-Calais).

Attaché à la direction du Crédit lyonnais.

Marié en 1900 à Lille avec Pauline Maréchal, fille d'un colonel,
petite-fille de Séraphin Haulon, maire de Bayonne (1880-1884), conseiller général
(1880-1892), député (1889-1890) et sénateur (1890-1908) des Basses-Pyrénées.

Administrateur de la

Société de recherches minières de l'Afrique Occidentale (déc. 1909),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SRMAO.pdf

de la Société minière de Kémon (avril 1910)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._miniere_de_Kemon.pdf

Administrateur de la Société de culture de caoutchouc « Sœngey Raja » (1910),
aux Indes néerlandaises.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sœngey_Raja.pdf

de la Société pour le développement des mines (juillet 1910)

de la Compagnie internationale des brevets étrangers des tulle artificiels
et tissus artificiels (1911),

associé du Syndicat des pays orientaux (Bulgarie)(1913),

fondateur de la Banque nationale de coopération agricole industrielle et commerciale
(Hieulle et Cie)(janvier 1914)

directeur de la Boizine (reconstitution des boiseries),

fabricant de masques asphyxiants,

administrateur unique des Anc. Éts. F. Caplain et Cie,

fabricant de tissus à Montreuil (juin 1916),

il se reconvertisse après guerre dans l'hôtellerie à Biarritz.

Décédé à Bidard (*Gazette de Bayonne*, 17 juin 1943).

Vincent Henri *Georges* SANONER, administrateur

Né le 30 décembre 1866, à Paris.

Marié à Anna Fischer, native de Hottingen (Suisse).

Associé avec Étienne dans Sanoner frères, teinturiers en peaux, Paris.

Juge au tribunal de commerce de Paris.

Commanditaire de James V. Dutrey et Cie (commerce de broderies et dentelles), 13, rue
Grange-Batelière, Paris.

(*Les Archives commerciales de la France*, 19 mai 1909)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite : COMPTOIR D'INDO-CHINE ET DE MADAGASCAR*, 48, Victoire. — 30 ans — 1.000.000 fr. — 22 avril 1909. — *Petites Affiches*.

Paris
Société anonyme : Comptoir d'Indo-Chine et de Madagascar,
48, rue de la Victoire
(*Bulletin des soies et des soieries de Lyon*, 22 mai 1909)

Exploitation, à Paris, d'un comptoir d'achats et de ventes de marchandises de toute nature, pour l'importation et l'exportation, notamment en Indo-Chine et à Madagascar. Durée 30 ans. Capital 1.000.000 fr., divisé en 4.000 actions de 250 fr. chacune. Sur ce nombre, 1.400 actions entièrement libérées ont été attribuées à M. Édouard [*sic* : *Edmond*]-Lucien Hieulle, et 2.600 ont été souscrites, contre numéraire, par 23 personnes.

M. Hieulle apporte le fonds de commerce qu'il exploité, bénéfice de tous traités, droit au bail (loyer 3.000 fr. par an), matériel, mobilier, ses relations, études, travaux, etc. La société reprendra suivant inventaire et au prix de revient, les marchandises en magasin, et tiendra compte des créances commerciales à M. Hieulle, qui restera garant de la solvabilité des débiteurs.

Sont nommés administrateurs MM. Hieulle, susnommé, qui aura droit à une rémunération de 12.000 fr. par an ; le marquis de Clermont-Tonnerre, propriétaire, demeurant à Paris, et Georges Sanoner, ancien membre du tribunal de commerce de Paris (délibérations des 8 et 22 avril 1909).

Comité de Madagascar
(*Le Progrès de Madagascar*, 22 juillet 1910)

HIEULLE, administrateur délégué du Comptoir d'Indo-Chine et de Madagascar ;

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 juin 1911)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société dite : COMPTOIR D'INDO-CHINE ET DE MADAGASCAR, 48, Victoire. — À partir du 1^{er} juil. 1911, la dénomination sera : CIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER. — 22 mai 1911. — *Petites Affiches*.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(Anciens Comptoirs d'Indochine et de Madagascar)
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1912)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 26 février sous la présidence de M. le duc de Clermont-Tonnerre, président du conseil d'administration, à 2 h. 30, au siège social, 48, rue de la Victoire. Au bureau avaient pris place MM. Roussel et Lemarchand, les deux plus forts actionnaires présents et consentants, comme scrutateurs.

M. Peyrot remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

3.890 actions donnant droit à 393 voix étaient présentes ou représentées.

Il a d'abord été procédé à la lecture du rapport des commissaires aux comptes, concluant à l'adoption des chiffres du bilan, du compte de Profits et pertes, et de la répartition des bénéfices, tels qu'ils sont présentes par le conseil d'administration.

M. le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Vous avez entre les mains un exemplaire du bilan au 30 juin 1911 (deuxième exercice de notre société). Nous pensons donc que vous considérez ce bilan comme lu et, si vous le voulez bien, nous passerons immédiatement à l'examen des différents postes qui le composent.

Inutile de parler du fonds de commerce, de l'agencement, du loyer, des dépôts aux Compagnies d'électricité et de gaz, dont les chiffres n'ont pas varié.

Voyages d'études

Cette année, nous n'avons engagé aucuns nouveaux frais de cette nature : nous vous proposerons tout à l'heure d'amortir une partie de ce compte comme nous l'avons fait l'année dernière.

Créances irrécouvrables 29.115 85

Nous vous avons fait entrevoir dans notre rapport de l'année dernière que certaines affaires engagées avant la formation de la nouvelle société ou postérieurement, mais d'après des données anciennes, se solderaient vraisemblablement par des pertes importantes. Ce compte n'étant pas encore arrêté lors de notre précédente assemblée, nous n'avons donc pu le sortir, c'est pourquoi il figure sur le bilan de cette année : la perte totale sur ces clients a été de 59.115 fr. 85.

Comme nous avons prélevé l'année dernière une réserve spéciale de 30.000 francs, nous l'avons affectée tout d'abord à amortir une partie de cette perte en vertu d'une délibération du conseil d'administration, que nous vous demanderons, pour la bonne règle, de ratifier. C'est le solde de ce compte, soit 29.115 fr. 85, qui figure ici.

Actif réalisable

Affaire Palétuvier 9.978 25

Cette somme est la contre-valeur des sacs vides que nous avons expédiés à nos correspondants, en vue d'une opération sur les écorces de palétuvier.

Sur les divers autres postes qui composent l'actif réalisable, nous ne voyons rien de particulier à signaler.

Sous la rubrique disponible, vous remarquerez l'augmentation du poste Banquiers, laquelle correspondant naturellement à l'accroissement du chiffre de nos affaires.

Passif

Passant au passif, nous vous ferons remarquer que le poste Liquidation Hieulle a disparu par suite du règlement de nos comptes envers l'ancienne firme, réserve étant faite pour certaines consignations confiées anciennement par M. Hieulle à des tiers en Indo-Chine.

Banquiers

Le montant de ce poste a augmenté comme il était naturel, concurremment avec le même poste porté à l'actif.

Dans les bénéfices nets, vous trouverez mention d'une somme de 3.719 fr. 05, qui représente les derniers acceptés sur dividendes du premier exercice payés pendant le deuxième sur des actions qui n'avaient pas été présentées.

En somme, y compris le reliquat du premier exercice, les résultats nets de 1910-1911 et le report à nouveau, s'élèvent à 94.805 90

Vous trouverez certainement ce chiffre d'autant plus intéressant que le résultat de ces douze mois s'est trouvé être de 84.344 fr. 36, alors que l'exercice précédent, qui comportait exceptionnellement quinze mois, n'avait produit que 81.652 fr. 19.

De cette somme de 94.805 90

Il y a lieu de déduire :

Réserve légale de 5 % sur le bénéfice net de l'exercice (84.344 fr. 36) soit 4.217 22

En sorte qu'il reste à répartir 90.588 68

Sur cette somme, le conseil d'administration vous propose les amortissements suivants :

1° Deuxième amortissement de 1/3 sur les voyages d'études, soit 5.672 30

2° Amortissement des créances irrécouvrables pour le chiffre porté au bilan

29.115 85

Ensemble 34.788 35 34.788 35

Ces amortissements opérés, il reste donc 55.800 33

ce qui représenta 5,58 % de notre capital social et 11,50 % sur le capital versé.

Cependant, en raison des risques éventuels inhérents à toute entreprise de commission et qui peuvent particulièrement se présenter cette année, eu égard à la liquidation de certaines affaires d'Indo-Chine, dont nous vous parlerons plus loin, nous croyons devoir vous proposer de prélever 25.000 00

pour en former une réserve spéciale.

Ce prélèvement opéré, il reste définitivement 20.800 33

Malgré notre désir bien naturel de donner et de recevoir nous-mêmes un dividende sur les actions, il nous semble que la répartition possible serait vraiment d'un quantum trop modeste, et qu'il est préférable de reporter cette somme à nouveau pour pouvoir, l'année prochaine, sauf événements imprévus entrer définitivement dans l'ère des dividendes véritablement intéressants.

Nous aurons donc l'honneur de mettre tout à l'heure aux voix la proposition de répartition sus indiquée.

BILAN AU 30 JUIN 1911

ACTIF	
Immobilisations :	
Fonds de commerce	350.000 00
Agencement et mobilier	79 20
Loyer d'avance	1.500 00
Compagnie d'électricité	20 00
Compagnie du gaz	11 20
Voyage d'études	15.039 15
Créances douteuses et irrécouvrables	29.115 85

Réalisable :	
Actionnaires	161.500 00
Effets à recevoir	145.820 75
Représentants	6.049 75
Marchandises en magasin	123.172 65
Clients	407.151 88
Comptes courants	17.806 15
Rayon palétuvier	9.978 25
Disponible :	
Caisse	6.944 35
Banquiers	570.406 75
	<u>1.844.591 93</u>
PASSIF	
Envers nous-mêmes :	
Capital	1.000.000 00
Envers des tiers :	
Fournisseurs	232.327 25
Comptes courants	69.903 31
Banquiers	443.472 87
Réserve légale	4.082 60
Reliquat du premier exercice	14.180 59
Bénéfices nets :	84.344 36
moins acomptes sur divid. de 1 ^{er} exercice payés pendant le second :	80.625 81 3.719 05
	<u>1.844.591 93</u>

RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

Approbation des comptes et du bilan.

Deuxième résolution

Approbation de la répartition proposée.

Troisième résolution

Après lecture d'une lettre de M. Hieulle, administrateur, donnant sa démission, l'assemblée accepte cette démission à la majorité.

Quatrième résolution

Réélection pour six ans (avec renouvellement par roulement tous les deux ans) des administrateurs, sortants.

M. G. Sanoner est réélu à la majorité, MM. Lempérière et de Clermont-Tonnerre à l'unanimité.

Cinquième résolution

MM. G. Sanoner (à la majorité) et Lempérière (à l'unanimité) rempliront dans les mêmes conditions que ci-dessus, les fonctions d'administrateurs délégués.

Sixième résolution

Nomination pour l'exercice 1911-1912 de MM. Chabault et Mercier, commissaire aux comptes sortants, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et allocation annuelle de 500 francs pour chacun d'eux.

L'assemblée générale extraordinaire a eu lieu immédiatement après. Elle a décidé de remplacer le texte de l'article 32 des statuts ainsi conçu :

« Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale, par le conseil d'administration avant la fin du mois de mars, au jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocations des assemblées générales peuvent être convoqués extraordinairement, soit par les administrateurs, soit par les commissaires, en cas d'urgence, soit sur la demande d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

« Les convocations aux assemblées générales sont faites au moins seize jours à l'avance par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales de Paris, ou du siège social en cas de transfert. Le délai de convocation peut être réduit à huit jours pour les assemblées extraordinaires ou convoquées extraordinairement ou sur deuxième convocation

Elles doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Par le texte ci-dessous qui a été adopté :

Art. 32. — Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale par le conseil d'administration avant le 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice et l'inventaire au jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

La Compagnie générale d'Outre-Mer
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1913)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 23 décembre 1912 en assemblée générale ordinaire. Les comptes présentent les chiffres suivants :

BILAN AU 30 JUIN 1912

ACTIF		
Immobilisations :		
Fonds de commerce :	350.000 00	
Agencement et mobilier :	6.749 55	
Loyer d'avance :	1.500 00	

Compagnie d'électricité :	40 10	
Compagnie du Gaz de Paris :	11 20	
Voyages d'études :	16.306 55	
Créances douteuses :	35.006 00	409.613 40
Réalisable :		
Provision à l'enregistrement :	2.262 06	
Effets à recevoir :	82.219 50	
Rayon Palétuvier :	16.743 60	
Clients :	305.429 75	
Comptes courants :	617 35	
Rayon Afrique occidentale :	13.402 95	
Marchandises en magasin :	97.990 75	518.665 95
Disponible :		
Caisse :	2.351 00	
Banquiers :	744.658 18	747.009 10
Total de l'actif		<u>1.675.288 54</u>
PASSIF		
Envers nous-mêmes:		
Capital		1.000.000 00
Envers des tiers :		
Fournisseurs :	202.461 35	
Représentants :	433 70	
Banquiers :	366.895 05	569.790 10
Réserve légale		8.299 00
Réserve spéciale		35.000 00
Reliquat du 2 ^e exercice		20.800 33
Bénéfice net		41.393 29
Solde du compte de profits et pertes		62.198 62
Total du passif		<u>1.675.288 54</u>

Du rapport présenté au nom du conseil d'administration, nous extrayons les renseignements suivants :

Le compte réserve spéciale, qui figure au passif du bilan, comporte à la fois une somme mise en réserve, un reliquat du deuxième exercice et le bénéfice net du troisième exercice, le tout s'élevant à 27.198 fr. 62 [1^{er} chiffre peu lisible : 9 ou 2]. Le

rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale commente ainsi ces résultats obtenus au cours de la dernière année sociale.

Madagascar, Réunion, Maurice. Ces trois pays ont bénéficié de récoltes abondantes qui ont pu être vendues, en général, à des prix très rémunérateurs. Il en est résulté une assez grande prospérité qui nous a permis de n'avoir sur un chiffre de plus de 1.100.000 francs à peu près aucune mauvaise créance.

Indochine. — À la suite d'une mauvaise récolte de riz, la situation économique de l'Indochine a été très mauvaise pendant l'exercice que nous passons en revue.

Au mois de mai dernier, désireux de vous présenter une situation aussi nette que possible, nous avons pris le parti d'envoyer à Saïgon un de nos chefs de rayon qui a liquidé la plupart des questions en suspens. Il ne nous reste plus qu'une ou deux difficultés dont nous pouvons, en tout cas, nous rendre compte et qui seront, croyons-nous, prochainement solutionnées, grâce à l'intervention de notre ami et client : M. Rousseau, de Saïgon.

Amérique du Sud. — Au cours de notre dernière assemblée du 20 février 1912, empiétant sur les événements de l'exercice alors en cours, nous avons signalé que nous avons dû nous priver des services de notre chef de rayon d'Amérique. Dans les affaires traitées depuis son départ, nous n'avons eu à peu près aucune perte, bien que l'importance de ces affaires ait été considérable.

En outre, certaines affaires amorcées par M. Larré, dans ces derniers temps, pour la fourniture de marchandises spéciales, nous font entrevoir un développement d'activité extrêmement avantageux pour notre société.

Afrique Occidentale. — Nos débuts dans cette colonie ont été malheureusement contrariés par la mauvaise récolte de 1911-1912, aussi bien pour le mil que pour les arachides : dans ce pays, en effet, l'indigène, qui compose toute la clientèle, n'achète rien lorsque la récolte ne lui a pas fourni les ressources nécessaires.

Aussi, n'avons-nous fait qu'un chiffre très inférieur à celui que nous étions en droit d'espérer.

Nous sommes heureux de vous dire qu'en ce moment, la récolte — assez avancée déjà pour que les intempéries ne puissent plus guère en modifier le rendement — s'annonce comme très belle. Il en résultera pour nous un regain d'activité qui compensera sans doute largement le calme que nous avons eu à déplorer cette année.

En fin d'assemblée, et après quelques échanges de vues entre le président et un actionnaire, les différentes résolutions proposées à l'approbation des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité moins une voix.

Compagnie générale d'outre-mer
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1914)

Réunis le 30 décembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes, arrêtés au 30 juin 1913, qui font ressortir, pour l'exercice, un bénéfice de 72.026 fr. 63, formant, avec le reliquat de la précédente année, un solde bénéficiaire au compte de profits et pertes de 120.000 francs 25. Le solde a été consacré à divers amortissements que nous vous proposons de reporter à nouveau.

ORDRE DE L'ÉTOILE D'ANJOUAN
(*Journal officiel de la République française*, 8 avril 1914)
(*Bulletin officiel du ministère des colonies*, 1914)

LEMPERIÈRE (H.-G.). administrateur délégué de la Compagnie générale d'Outre-Mer.
A contribué au développement économique de nos possessions d'outre-mer.

1921 : NOUVELLE DIRECTION

Dr Pierre Achalme (1866-1936), président

Directeur du Laboratoire colonial de l'École des Hautes Études.
Administrateur de nombreuses sociétés, notamment minières.

Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_du_Blaimard.pdf

AEC 1922-314 — Cie générale d'Outre-Mer, 83, rue de la Victoire, PARIS (9^e)
Capital. — Sté an., f. le 15 mars 1909, 1.600.000 fr.
Objet. — Import., export. au Maroc, à Madagascar, en Guyane.
Comptoirs. — Madagascar : Tamatave, Majunga. — Maroc : Casablanca, Fez et Marrakech. — Algérie : Oran. — Guyane : Cayenne.
Conseil. — MM. le Dr [Pierre] Achalme ; Louis Carneau ¹, Prof. Castaigne, Jacques Achalme ², Pierre Gogelein ³, Frédéric Henrotin ⁴.

Compagnie générale d'Outre-Mer (La Journée industrielle, 8 février 1922)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 83, rue de la Victoire, se sont réunis hier, en assemblée extraordinaire. sous la présidence de M. le Dr Pierre Achalme, président du conseil d'administration.

L'assemblée a régularisé la troisième et dernière tranche d'augmentation du capital social, réalisée par la création de 1.400 actions de priorité de 250 fr. chacune, à intérêt garanti -et cumulatif de 6 %.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Rappelons que, par décision d'une assemblée tenue le 5 janvier 1921, le conseil avait été autorisé à augmenter, par tranches successives, le capital social, alors de 500.000 fr., pour le porter à 1.600.000 fr. Les deux premières tranches appelées ont

¹ Louis Carneau : marié en 1904 à Marthe Dujardin, fille d'un graveur héliographe. Commerçant à Calais à l'enseigne À la ville de Saint-Pierre, il apporte son fonds en 1920 aux Grands Magasins de nouveautés — Aux fabriques françaises (la supériorité par la spécialité),

² Jacques Achalme (1900-1979) : fils de Pierre Achalme, qu'il seconde dans plusieurs conseils (Minière et agricole de la Côte-d'Ivoire, Cie minière du Congo français, Tanneries Alpina, Cie minière de la Ribeira, Cie minière du Val-de-Burat...). Également administrateur des éditions Payot à Paris (1923). Marié à une Dlle Lacherez.

³ Pierre Gogelein : il suit Pierre Achalme aux Tanneries Alpina, aux chaussures Enzel, à la Société minière du Vel-de-Burat...

⁴ Frédéric ou Frederik Henrotin (ca 1884-1963) : né au Havre. Marié à Marguerite Latham. Administrateur de l'Union caucasienne des naphthes (1921).

été respectivement de 500 000 fr. et 250.000 fr. L'augmentation totale se trouve réalisée à ce jour, du fait de la régularisation de la dernière tranche de 350.000 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 mai 1924)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie GÉNÉRALE d'OUTREMER-, 83, Victoire. — 12 mars 1924. — *Chr. I.* (Pub. du 10 avril 1924).

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 22 avril 1924)

L'assemblée extraordinaire tenue récemment a régularisé l'augmentation du capital qui se trouve ainsi porté de 480.000 fr. à 1 million par la création de 2.080 actions de priorité de 250 francs.

Annuaire industriel, 1925 :

OUTRE-MER (Cie Générale d'), 118, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Trud. 12-25. Ad. t. Coincho. Codes : A. Z. français, Lieber. Conseil : MM. le docteur [Pierre] Achalme, Louis Carneau, adm. délégué ; Prof. Cassaigne, Jacques Achalme, Pierre Gogelein, Louis Kuder. Agences : Casablanca, Fez, Marrakech, Rabat, Tamatave, Majunga, Tananarive.

Exportation : tous articles. Importation : tous produits des pays ci-dessous. Pays en relation : Algérie, Maroc, Madagascar, Guyane française. (587-1-38710).

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier, au siège, 83, rue de la Victoire, à Paris, sous la présidence de M. Achalme. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, faisant ressortir un bénéfice net de 124.075 fr. 89.

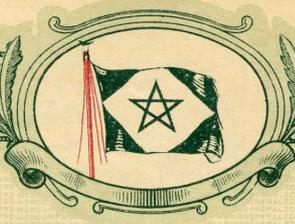
Le dividende a été fixé à 8 fr. pour les actions anciennes et à 7 % pour les actions de priorité, au prorata des sommes dont elles sont libérées. Une somme de 50.000 fr. a été versée au compte provision pour créances litigieuses, 5.000 fr. attribués au compte provision pour fluctuations des changes et le solde de 21.464 francs 34 a été reporté à nouveau.

M. Jacques Achalme, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil fait ressortir que le chiffre d'affaires a été doublé, d'un exercice sur l'autre, et que les bénéfices suivent cette progression.

1925 (26 juin) : capital porté de 1,6 à 2,5 MF

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER



Capital porté à 2.500.000 francs
Assemblée Générale du 26 Juin 1925

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs
divisé en 4.800 Actions de 100 fr. chacune
et 2.080 Actions de Priorité de 250 fr. chacune



STATUTS DÉPOSÉS CHEZ M^e LEFEBVRE,
NOTAIRE A PARIS

DROIT DE TIMBRE
ACQUITTÉ PAR
ABONNEMENT
Avis d'Autorisation
inséré
au Journal Officiel
du 7 Août
1925

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 83, Rue de la Victoire

Action de Priorité de 250 Francs au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 001.321

UN ADMINISTRATEUR, Paris, le 22 Décembre 1924. UN ADMINISTRATEUR.

Jusquin

P. Jussieu



IMPRIMERIE GUYOT, GRAVEUR, PARIS, BOULEVARD

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
Société anonyme au capital social de 1.000.000 de fr.
divisé en 4.800 actions de 100 fr. chacune
et 2.080 actions de priorité de 250 fr. chacune

Capital porté à 2.500.000 francs
Assemblée générale du 26 juin 1925

Statuts déposés chez M^e Lefebvre, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 7 août 1925

Siège social à Paris, 83, rue de la Victoire

ACTION DE PRIORITÉ DE 250 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 22 décembre 1924

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Pierre Achalme

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

CRÉATION DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE AU MAROC

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale_Commerce_Maroc.pdf



Agence de Tananarive

(*Je sais tout*, 1^{er} janvier 1926, p. 73)

UNE BELLE VALEUR DE PORTEFEUILLE

CIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

(*Le Journal des finances*, 22 janvier 1926)

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt des actions privilégiées Compagnie Générale d'Outremer alors que ces titres valaient entre 300 et 310 francs. Ils se sont avancés depuis jusqu'à 365 francs et cotaient en dernier

lieu 350 francs. À notre sens, ce mouvement en avant, qui aurait pu être beaucoup plus accentué, n'était l'ambiance plutôt hésitante du marché tous ces derniers temps, doit s'amplifier vigoureusement dans un prochain avenir. Les derniers renseignements que nous possédons sur la marche des affaires de la Compagnie Générale d'Outremer ne font, en effet, que confirmer largement notre impression favorable sur cette entreprise.

Au Maroc, on sait que la Compagnie Générale d'Outremer a créé une filiale qui poursuit les opérations de la société-mère dans les comptoirs que cette dernière lui a cédé [...].

Pendant ce temps le siège de Paris de la Compagnie Générale d'Outremer a, depuis quelques mois, pris en main la vente en France et à l'étranger des peaux de reptiles et cuirs de haut luxe de plus en plus demandés, par suite de leur élégance et de leur solidité. La qualité de ses articles lui a créé presque immédiatement un véritable monopole de fait, ainsi que le prouve le développement des affaires de ce rayon qui ont passé de 5.000 francs en avril, mois de début, à 20.000 en mai et à près de 400.000 en novembre ainsi qu'en décembre. Un chiffre mensuel de 500.000 fr. avec un coefficient bénéficiaire de 15 % au moins est un minimum envisagé pour 1926, et les perspectives de développement sont presque illimitées, car l'utilisation des cuirs de reptiles n'en est encore qu'à ses débuts et la Compagnie Générale d'Outremer a su réaliser des accords exclusifs avec la maison possédant le seul brevet pratique de tannage de ces cuirs très spéciaux.

Tant du côté de sa filiale marocaine que du fait de l'initiative de son siège de Paris en cuirs exotiques, les affaires de la Compagnie Générale d'Outremer sont donc en plein essor. Or il faut tenir compte que déjà en 1925, la société a obtenu un bénéfice net de l'ordre de 600.000 francs tout en supportant 300.000 francs de commissions bancaires. Ces dernières, excessivement lourdes sur Madagascar en particulier, vont disparaître en majeure partie pour l'exercice qui débute, la société disposant maintenant d'un capital suffisant pour financer par elle-même ses opérations normales d'exportation sur le Maroc et Madagascar. Si les résultats de l'exercice 1926 étaient donc simplement équivalents à ceux de 1925. c'est un bénéfice de l'ordre du tiers du capital social, soit environ 900.000 francs, que l'on pourrait escompter.

Mais il faut tenir compte du développement des affaires de la société au Maroc. Il faut, aussi et surtout, faire état des possibilités considérables que comporte le véritable monopole de la société en cuirs exotiques. Un chiffre d'affaires mensuel pour cet article de 500.000 francs est actuellement prévu par le siège de Paris, ce qui correspondrait à environ un million de bénéfices bruts. De ces bénéfices bruts il n'y a pas en fait à déduire de frais généraux additionnels appréciables, car la société dispose déjà d'une organisation commerciale bien au point. En définitive, c'est rester sur des bases très raisonnables que d'estimer les prochains résultats bénéficiaires de l'affaire comme étant de l'ordre de la moitié du capital social actuel.

Dans ces concilions, nous ne pouvons que répéter que l'action privilégiée Compagnie Générale d'Outremer, au nominal de 250 fr., n'est pas à son prix, à son cours actuel. Les capitalistes qui recherchent les valeurs coloniales de premier ordre ont là une occasion exceptionnelle de s'intéresser à une excellente affaire à des cours qui ne tiennent pas encore compte de sa véritable situation.

PRISE DE CONTRÔLE DES TANNERIES ALPINA
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Tanneries_Alpin.pdf

Deux parts de fondateur attrayantes

Comptoirs franco-africains
Générale d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 19 mars 1926)

Il est assez rare, à l'heure actuelle, de trouver des parts de fondateur dont les cours ne soient pas majorés d'une façon excessive, étant donné la faveur dont ces titres jouissent, à juste titre d'ailleurs, auprès des capitalistes.

Nous pouvons cependant en indiquer deux à nos lecteurs, qui nous paraissent, particulièrement attrayantes. [...]

La seconde est la part Compagnie générale d'Outre-Mer. Nos lecteurs connaissent bien également cette affaire, qui obtient d'excellents résultats et est appelée à un avenir extrêmement intéressant.

En ce qui concerne plus spécialement les parts, nous noterons qu'il n'en existe que 1.400 en regard de 12.880 actions.

Elles ont droit à 20 % des superbénéfices contre 75 % à l'action, après attribution de l'intérêt statutaire de 17 fr. 50.

Leur dividende est donc susceptible d'une très vive progression en cas d'augmentation du capital.

Or, nous sommes en mesure d'annoncer que cette augmentation est imminente, et portera sur 14.000 actions nouvelles. La part aura droit de ce fait à 5 fr. 01 par franc de superdividende à l'action.

Ce ne sera vraisemblablement, d'ailleurs, qu'une première étape dans la voie de l'accroissement du fonds social, étant donné le développement considérable des affaires de la société.

Nous pouvons donner aujourd'hui les renseignements suivants à ce sujet :

1° Les bénéfices nets du siège de Paris pour la seule branche des cuirs exotiques avoisineront vraisemblablement 140.000 fr. pour les deux premiers mois de l'exercice.

Pour la même période, le chiffre d'affaires des comptoirs du Maroc et de Madagascar dépasse de 800.000 francs celui des deux premiers mois de 1925.

2° La société prépare actuellement une opération de fusion [avec la Société suisse des tanneries Alpina] qui lui donnera le contrôle absolu de la production des cuirs exotiques, et lui laissera en rémunération de ses apports un bénéfice pouvant être de l'ordre d'un million.

La part Compagnie générale d'Outre-mer présente donc un intérêt de tout premier ordre à l'heure actuelle et il y a lieu, d'envisager sur ce titre une hausse très sensible.

Or elle ne se négocie encore qu'aux environs de 800 francs.

Nous croyons donc pouvoir conclure nettement à l'achat immédiat de ces deux titres avant que le grand public, mis au courant des renseignements ci-dessus, n'ait provoqué par ses demandes la hausse qu'on peut logiquement envisager.

Compagnie générale d'Outre-mer
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1926)

Nous avons, à plusieurs reprises, attiré l'attention de nos lecteurs sur cette affaire dont le développement répond entièrement à nos prévisions. Nous pouvons, à ce sujet fournir aujourd'hui les renseignements suivants :

1° Les ventes du siège de Paris, en cuirs exotiques, ont atteint, pour le mois de mars écoulé, 1.000.000 de francs contre 600.000 francs en février et 400.000 francs en janvier. Les prévisions, qui avaient été faites au début de l'année, sont donc largement

dépassées et, dès à présent, la société a de gros ordres à exécuter pour les mois prochains.

2° Les opérations de la Compagnie générale de commerce au Maroc, filiale marocaine de la Compagnie générale d'Outremer, sont en plein développement, le montant des ventes étant actuellement de 50 % supérieur à celui de l'année dernière.

On voit la progression remarquable des affaires de la société. Elle ne peut que se répercuter d'une façon favorable sur les bénéfices ; aussi croyons-nous qu'à son cours actuel de 329 francs environ, ex-droit de souscription à la récente augmentation du capital, l'action peut être mise avec avantage en portefeuille.

1926 (15 avril) : capital porté de 2,5 à 6 MF



Capital porté à 6.000.000 francs
Assemblée Générale du 15 Avril 1924

Capital porté à 6.000.000 de francs
Assemblée Générale du 15 Avril 1924

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs
divisé en 4.800 Actions de 100 fr. chacune
et 2.080 Actions de Priorité de 250 fr. chacune



STATUTS DÉPOSÉS CHEZ M^e LEFEBVRE,
NOTAIRE À PARIS

DRIT DE TIMBRE
ACQUITTÉ PAR
ABONNEMENT
Avis d'autorisation
inséré
au Journal Officiel
du 7 Août
1925

SIÈGE SOCIAL À PARIS, 83, Rue de la Victoire

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Donnant droit à un 14/100^e de la part des bénéfices et autres avantages
attribués aux parts de fondateur (suivant art. 6, 44 et 47 des statuts)
La propriété d'une part de fondateur emporte de plein droit adhésion
aux dispositions des statuts de la Société civile des porteurs de parts
de fondateur de la Compagnie Générale d'Outre-Mer.

UN ADMINISTRATEUR,

N^o 000.118

UN ADMINISTRATEUR,

Jules Gaudin

P. Armand

Paris, le 22 Décembre 1924



PIERRE FORVILLE, GRAVEUR - PARIS-RODEZ

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

Capital porté à 6.000.000 de francs
Assemblée générale du 15 avril 1924

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

donnant droit à un 14/100^e de la part des bénéfiques et autres avantages attribués aux parts de fondateur (suivant articles 6, 44 et 47 des statuts).
La propriété d'une part de fondateur emporte de plein droit adhésion, etc.

GÉNÉRALE D'OUTRE MER
(*Revue coloniale*, juin 1926)

L'assemblée du 21 juin a approuvé les comptes de 1925, dont le bénéfice net s'élève à 579.668 francs et a fixé le dividende à 30 francs par action et 32 francs par part.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 4 juin 1926)

L'action de la Compagnie générale d'Outre-Mer consolide son avance à 390 et progressera encore au fur et à mesure que se développera l'entreprise qui, au Maroc, possède un monopole de fait pour le commerce de certaines spécialités et dont le champ d'activité en Afrique du Nord, comme à Madagascar, se développe sans cesse ; la part est ferme aux environs de 1.000 fr.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Pierre Achalme, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, faisant apparaître un bénéfice net de 579.668 fr. 61 contre 124.075 fr. 89 précédemment. Le dividende brut a été fixé à 30 fr. pour les actions anciennes n° 1 à 4.800 et pour les actions de priorité n° 1 à 8.080 et à 32 fr. pour les parts de fondateur.

Compagnie Générale d'Outre-mer
(*Le Journal des finances*, 25 juin 1926)

La Compagnie Générale d'Outremer vient de tenir son assemblée générale qui a approuvé les comptes de 1925.

Le compte rendu de profits et pertes se résume par un bénéfice brut total de 1 million 906.268 fr. 39 et un bénéfice net de 579.668 fr. 61, y compris un report à nouveau de 18.489 fr. 79 de l'exercice précédent.

Toutefois, il faut tenir compte que le bénéfice net s'entend après déduction de 545.894 fr. 63 d'intérêts et agios. Ce poste est réduit considérablement depuis la récente augmentation de capital, ainsi que l'indique d'ailleurs le rapport du conseil.

Sans cette circonstance, la société aurait gagné sensiblement un million.

De 1924 à 1925 le chiffre des ventes est passé, dit le rapport, de 5.459.342 fr. 01 à 11.176.059 fr. 93 et le bénéfice net de 128.000 francs à 560.000 francs. L'un a doublé et l'autre quadruplé et il est probable que cette proportion se maintiendra cette année.

En effet, nous croyons pouvoir, dès à présent, affirmer que le chiffre d'affaires des six premiers mois de 1926 dépasse celui de la totalité de 1925, soit 11 millions. Comme les intérêts et agios qui ont si lourdement grevé les comptes de profits et pertes du

passé sont virtuellement disparus, le bénéfice du premier semestre de 1925 pourra fort bien être de l'ordre d'un million, en regard du capital de 6 millions.

Ajoutons que les dividendes sont actuellement payables aux prix suivants :
26 fr. 20 net par action de priorité, nos 1 à 8080, et 28 fr. 46 par part de fondateur.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 13 et 20 août 1926)

La Compagnie générale d'Outre-Mer continue, à 380, à se distinguer par sa résistance. La prise de contrôle par cette entreprise de l'Alpina, organisation qui a centralisé toutes les affaires en peaux de lézard, ouvre à la Compagnie un nouveau champ d'activité fort intéressant, étant donné le développement pris par la consommation de ces articles de mégisserie.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 19 et 26 novembre 1926)

D'après les renseignements qui nous sont communiqués, le développement des opérations sociales de la Compagnie générale d'Outre-Mer continue à s'affirmer progressivement et rapidement, le chiffre d'affaires ayant dépassé pour le premier semestre de l'exercice en cours, tant au siège social, qu'au Maroc et à Madagascar, la somme de seize millions, soit sensiblement le double du chiffre d'affaires de l'exercice de 1925 tout entier qui était de huit millions.

Tout permet d'escompter, d'ailleurs, que de nouvelles étapes seront parcourues dans l'avenir, car la Compagnie générale d'Outre-Mer, par l'intermédiaire d'une filiale, a pu s'assurer au début de l'année une participation des plus intéressantes dans la Société suisse des tanneries Alpina qui détient en fait le monopole dans le monde entier des peaux de lézards, reptiles, serpents et autres cuirs exotiques par ses procédés de tannage exclusifs.

Comme cette participation assure d'ores et déjà des bénéfices très substantiels à la Compagnie générale d'Outre-Mer, on peut tenir pour certain que le bénéfice total de l'exercice qui va prendre fin le 31 décembre sera, pour le moins, de l'ordre du quart du capital social de 6.000.000, de telle sorte, qu'il est permis d'escompter que non seulement le dernier dividende de 30 francs, sera maintenu au capital actuel mais aussi qu'il pourrait être notablement augmenté.

L'action privilégiée Compagnie générale d'Outre-mer se traite au marché en banque et cote environ 350, ce qui fait ressortir un rendement de 8 1/2 % sur le dernier dividende de 30 francs. Si, comme on le suppose de divers côtés, la répartition est portée à 40 francs pour 1926, le rendement du titre atteindrait 11 1/2 %, taux extrêmement attrayant pour une valeur dont la carrière commence seulement et qui relève d'une affaire dont le patronage est de premier ordre, le président du conseil d'administration étant le docteur Achalme, président de la Compagnie minière du Congo et des Mines du Blaymard.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
S.A. frse au capital de 6 MF.
Siège social : Paris, 83, rue de la Victoire

GUTENBERG 48-75, LOUVRE 66-77
Registre du commerce : Seine, n° 163.229
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 787-788)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

ACHALME (Pierre), 1, r. Andrieux, Paris ; pdt ;
GRENIER (Jules), 122-124, rte de Médiouna, Casablanca ; adm.-dir. gén.
ACHALME (Jacques), 25, rue Franklin, Paris ;
GOGELIN (Pierre), 13, bd de Courcelles, Paris ;
CLÉMENTEL (Gilbert), 87, av. de la Muette, Paris ;
LYON (Yves), 13, r. de la Grange-Batelière, Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. MARTINI, 17, av. Hoche, Versailles.

RÉSULTATS (fr.)

	Chiffre d'affaires	Bénéf. nets
1921	535.887 10	23.420 93
1922	1.429.988 60	191.519 11
1923	2.813.090 00	398.356
1924	5.459.342 01	918.298 17
1925	11.176.179 63	1.709.000 00

LE CRÉDIT FONCIER COLONIAL S'INVITE AU CAPITAL
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_foncier-colonial.pdf

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER (*Le Journal des finances, 14 janvier 1927*)

Créée en 1908, la Compagnie générale d'Outre-Mer est passé sous le contrôle de sa direction actuelle en 1921. Depuis cette date, la société a suivi un développement constant et rapide, dont témoignent les résultats bénéficiaires et les dividendes.

La Compagnie générale d'Outre-Mer possède la totalité des actions d'une société filiale, la Compagnie générale de commerce au Maroc, à laquelle la société mère a cédé ses comptoirs de vente et d'achat disséminés dans tout le Maroc, notamment à Casablanca, Fez, Meknès, Mazagan, Rabat, Kénitra, Safi, Mogador, Marrakech, etc. Au moyen de ces comptoirs, la Compagnie générale du commerce au Maroc s'est créée une situation de premier plan dans les tissus d'habillement à l'usage des indigènes. On peut écrire à cet égard qu'elle a le monopole de la nouveauté pour les Marocains riches ; d'autre part, enregistrée sous la loi marocaine, la Compagnie générale de

commerce au Maroc jouit de tous les avantages fiscaux et autres réservés aux affaires locales, tandis que l'intégralité, de ses bénéfices revient en fait à la société mère, la Compagnie générale d'Outre-Mer.

À Madagascar, la Compagnie générale d'Outre-Mer exploite directement des succursales de vente, à Tananarive, Majunga et Tamatave, où elle possède la représentation exclusive de plusieurs marques françaises de premier ordre. Cette branche de l'activité sociale apporte un appoint intéressant et stable aux bénéfices annuels de la société.

Enfin, et ceci est de la plus grande importance dans la vie de la société, la Compagnie générale d'Outre-Mer contrôle virtuellement depuis le début de l'an dernier, par l'intermédiaire de sa filiale suisse, la Société des Tanneries Alpina, le marché mondial des cuirs exotiques, peaux de reptiles, peaux de lézards, etc., articles qu'elle a introduit en Europe et en Amérique, grâce à un procédé exclusif de tannage.

.....
Les comptes de l'exercice 1925, présentés à l'assemblée du 21 juin dernier, ne donnent qu'une idée très imparfaite du développement de l'activité sociale. Le bénéfice brut s'est monté à 1.709.339 francs, et le bénéfice net à 579.668 francs, permettant la distribution de 30 francs par action privilégiée et ordinaire. Il faut considérer, toutefois, que le capital de la société n'était que de 1.000.000 au début de 1925, porté à 2 1/2 vers le milieu de l'année, et à 6 millions en février 1926. La société ayant eu, en fait, pendant la majeure partie de l'année 1925, recours à des concours bancaires, les actionnaires ont été privés d'environ cinq cent mille francs d'intérêts et agios qui leur reviendront en 1926, tandis que, d'autre part, ce n'est qu'au début de cette dernière année que la Compagnie générale d'Outre-Mer a pris en mains le marché des cuirs exotiques qui lui assure des bénéfices considérables et en constante augmentation.

En fait, les chiffres publiés sous l'autorité de la société elle-même indiquent, pour le premier semestre de 1926, un mouvement d'affaires de 16 millions, alors que le chiffre correspondant de l'exercice 1925 tout entier n'avait atteint que 11 millions. Les résultats du deuxième semestre ne sont pas encore connus, à cause de la diversité et de l'éloignement des sièges d'exploitation, mais il est, dès à présent, acquis que la société a su réaliser au Maroc et à Madagascar ses stocks en temps opportun, de telle sorte qu'elle a pu se livrer, depuis le début de l'automne, à plusieurs opérations commerciales très intéressantes. Quant à la branche des cuirs exotiques, il a été expliqué plus haut qu'elle était indépendante de toutes crises localisées en France.

Le bénéfice avoué de l'exercice 1926 atteindra environ un million huit cent mille francs, pour un capital de 6.000.000. Ce chiffre doit permettre de répartir environ 40 francs (contre 30 francs l'an dernier) aux deux catégories de titres tout en dotant largement les réserves.

Ajoutons enfin, que la Compagnie générale d'Outre-Mer dépend du même groupe qui a pris le contrôle des mines de Blaynard, alors que l'action, qui cote aujourd'hui 3.600 francs, valait 550 francs environ, et celui de la Compagnie minière du Congo, dont l'action et la part valent aujourd'hui 360 et 10.000 francs, au moment où ces titres se traitaient 70 et 400 francs respectivement.

Le président du conseil d'administration des trois affaires est le Docteur Achalme, également administrateur de Bou-Thaleb, Garn-Alfaya, etc.

L'action privilégiée de 250 francs Compagnie générale d'Outre-Mer cotée sur le marché en banque, a valu en dernier lieu 360 fr. C'est un cours qui ne tient compte ni de la situation actuelle de l'affaire, ni de ses perspectives d'avenir, ni même de son dernier dividende qui se capitalise à 8 1/3 %, alors que le rendement est susceptible d'atteindre 11 1/2 % cette année. La valeur est une de celles qui doivent bénéficier le plus de tout réveil d'activité du marché ; elle est aussi de celles qui offrent le maximum de sécurité comme en témoigne la stabilité remarquable des cours pendant la récente

baisse générale de la Bourse, le titre ayant coté 375 au plus haut, et 350 au plus bas, d'octobre à décembre de l'année dernière.

La mise en portefeuille de l'action privilégiée « Compagnie générale d'Outre-Mer » présente donc un incontestable attrait. L'action ordinaire est également intéressante à acquérir car ce titre ne vaut encore que 325 francs tout en bénéficiant de répartitions identiquement pareilles à celles de l'action privilégiée.

OPINIONS DE LA PRESSE
Compagnie générale d'Outre-Mer.
(*Le Petit Bleu*, 28 janvier 1927)

Il s'en faut que la « Compagnie Générale d'Outre-Mer » soit dans la situation favorable que l'on pourrait croire. La dernière augmentation de capital a eu lieu en vue d'améliorer la trésorerie qui, d'après le bilan au 31 décembre 1925, ressortait fort étroite. Il serait nécessaire, en outre, de doter largement les fonds de prévoyance au lieu de distribuer des dividendes de nature à impressionner. Enfin, la crise actuelle n'épargne sans doute pas la société, car elle est particulièrement dure pour les entreprises de cuir et de peaux. Le dividende de l'exercice écoulé, pour les besoins de la cause, serait susceptible d'être fixé à un chiffre rémunérateur ; seulement, son maintien pourrait être douteux lorsque s'imposera la nécessité, soit de renforcer les amortissements, soit d'augmenter encore le capital. — (*Agence Nationale*.)

COMMERCIALES
(*Armée et marine*, 27 février 1927)

La Compagnie générale d'Outre-Mer annonce une augmentation de capital qui portera ce dernier de 6 à 12 millions. L'émission des actions nouvelles privilégiées de 7 % se ferait à 287 fr. 50, soit avec une prime de 37 fr. 50, et portant jouissance à la date du 1^{er} janvier 1929.

Cette augmentation favorise singulièrement les parts qui sont au nombre de 1.400 et ont droit à 20 % du superbénéfice. Le marché enregistre ces nouvelles, l'action est ferme à 340.

Nous recommandons ce titre à nos lecteurs.

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 28 janvier 1927)

L'action ordinaire a été introduite à 330 lundi 24 janvier, sur le marché en Banque au comptant. Elle y a trouvé le meilleur accueil ; les cours se sont avancés à 335.

L'action privilégiée est en bonne tendance à 367. Il est vraisemblable que la fermeté des bonnes valeurs françaises que viennent de ranimer les déclarations de M. Poincaré à la Commission des finances de la Chambre, lui profitera bientôt.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTREMER
(*Le Journal des finances*, 29 avril 1927)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie Générale d'Outre-Mer qui sera convoquée dans le courant du mois prochain, aura à prendre connaissance d'une situation sociale florissante.

Le chiffre d'affaires total de l'exercice 1920, dépasse 20 millions, soit le double du chiffre d'affaires de l'exercice 1925.

Le bénéfice net est d'environ 1.850.000 fr. pour un capital de 6.000.000. La diversité des sièges d'exploitation met la société à l'abri des aléas dus aux crises locales. Le bénéfice de 1926 provient, en effet, pour 1.000.000 environ des opérations du siège social sur les cuirs exotiques, pour 600.000 fr. de celles de la Compagnie Générale de Commerce au Maroc, et pour 250.000 francs des Comptoirs de Madagascar maintenant constitués en filiale autonome sous le nom de Compagnie Générale de Commerce de Madagascar. Cette dernière affaire a été fort peu atteinte par le récent cyclone ; elle a subi 15.000 francs de dégâts seulement, encore sont-ils couverts par l'assurance.

La société, qui a su réaliser le gros de ses stocks l'année dernière, avant la crise, s'est approvisionnée cette année dans de bonnes conditions en achetant parfois les stocks de certains concurrents.

Le chiffre d'affaires croît tandis que l'activité sociale se développe dans d'autres directions. Une filiale hispano-marocaine vient d'être créée pour l'exportation des œufs du Maroc.

Le dernier dividende de 30 francs payé aux actions privilégiées et ordinaires de la Compagnie Générale d'Outre-Mer sera certainement augmenté cette année d'une manière appréciable, tout en dotant largement non seulement les réserves et amortissements de la compagnie, mais aussi celles des sociétés filiales.

Le **doublent du capital de la compagnie, qui paraît prochain**, trouvera largement son utilisation sans que les actionnaires aient à craindre — au contraire, croyons-nous — une diminution des répartitions dans l'avenir.

Au cours de 328 et de 344, avec leur coupon à détacher dans deux mois, les actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie Générale d'Outre-Mer offrent une capitalisation supérieure à 10 %, ce qui est un taux actuellement exceptionnel pour une valeur dont la gestion est prudente et de bon aloi.

Compagnie générale d'Outre-Mer.
(*Le Petit Bleu*, 3 mai 1927)

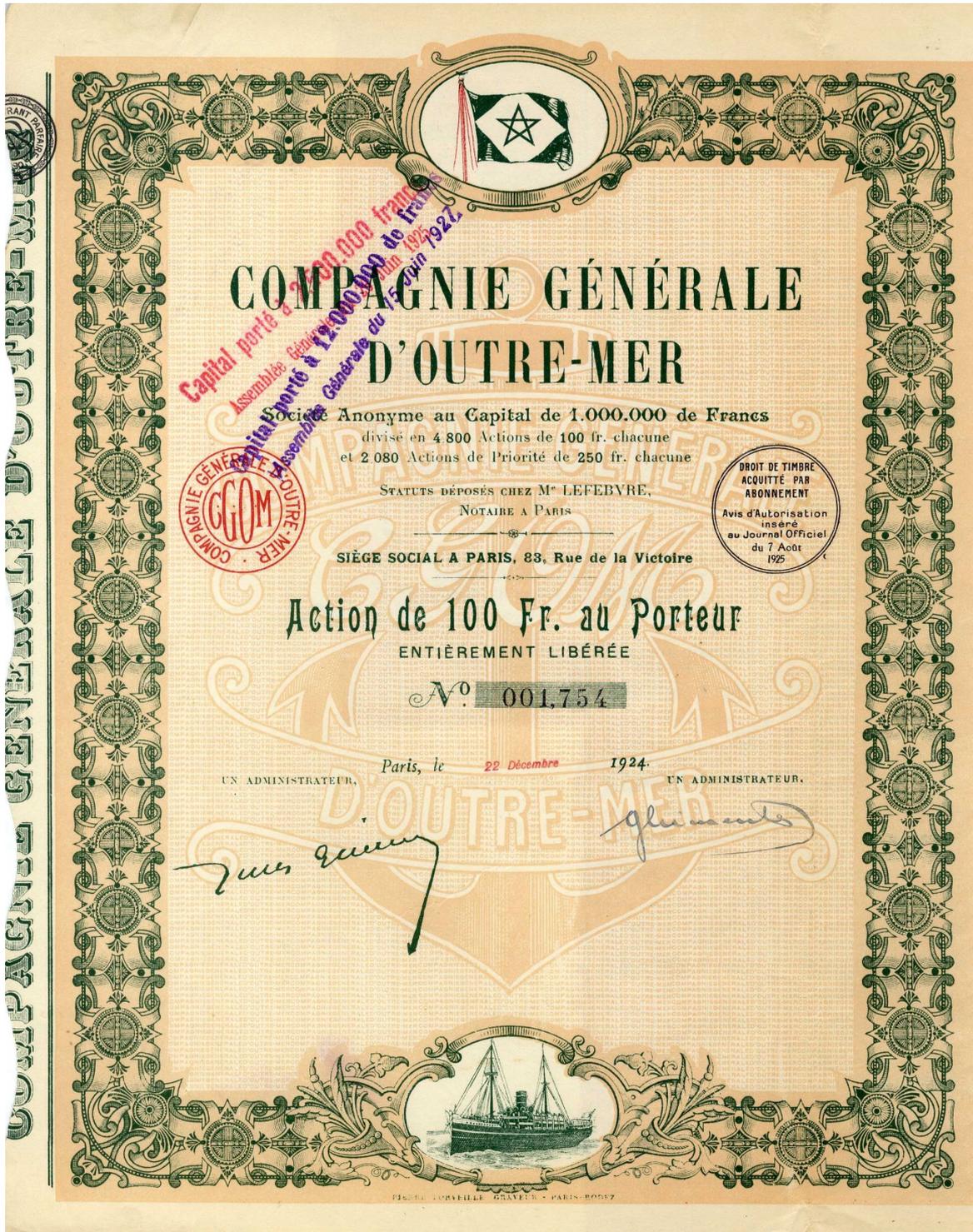
L'assemblée extraordinaire de cette société s'est tenue le 2 mai et a autorisé l'augmentation du capital social de 6 à 12 millions, qui se fera par l'émission à 287 fr. .50 de 24.000 actions privilégiées nouvelles de 250 francs.

Cette émission aura lieu à raison de deux actions privilégiées nouvelles pour trois actions anciennes privilégiées ou ordinaires.

Sur la demande de renseignements d'un actionnaire, le président a précisé à titre officieux que les résultats de l'exercice 1926 étaient très satisfaisants et qu'une augmentation du dernier dividende pouvait être considérée comme acquise. Le président a également indiqué que le chiffre de 1.800.000 francs, qui a été mis en

avant comme solde bénéficiaire du dernier exercice, était certainement très voisin de la vérité.

1927 (15 juin) : capital porté de 6 à 12 MF



Capital porté à 12.000.000 de francs
Assemblée générale du 15 juin 1927

Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : Gilbert Clémentel

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

L'action privilégiée de la Compagnie générale d'Outremer reste fermement tenue à 364 ; la part se négocie vers 3.300 ; on sait que la société procède actuellement à l'augmentation de son capital par l'émission de 24.000 actions privilégiées ; le taux d'émission, à 287 fr. 50, paraît très modéré, étant à peine supérieur au nominal des titres. Aussi n'est-il pas surprenant que cette augmentation paraisse devoir être rapidement couverte. Dans sa circulaire aux anciens actionnaires, le conseil expose que cette opération a pour but de maintenir la position prépondérante de la Compagnie générale d'Outre-Mer dans ses différentes filiales. Le rapport du conseil ajoute que les prévisions les plus optimistes sur le développement des affaires auxquelles la Compagnie générale d'Outre-Mer est intéressée — Compagnie générale de commerce au Maroc, Compagnie générale de commerce à Madagascar, Société suisse des Tanneries Alpina (cuirs de reptiles), Société Hispano-Marocaine — ont été rapidement dépassées.

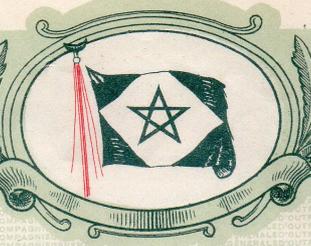
Avec son capital ancien de 6.000.000 — en voie d'être porté à 12.000.000 — la Compagnie générale d'Outre-Mer a gagné en 1926 approximativement 1.800.000 francs et le dividende de 36 francs (contre 30 francs en 1925 et 17 fr. 50 en 1924) n'absorbera que 1.050.000 fr. Il résulte dans ces conditions que le cours, de 360 auquel les ventes consécutives à l'augmentation de capital ont ramené l'action Outre-Mer, offre une occasion intéressante d'achat.

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des débats*, 21 mai 1927)

Émission au prix de 287 fr. 50 de 24.000 actions privilégiées de 250 francs, jouissance 1^{er} janvier 1927, dont 13.440 sont réservées aux porteurs d'actions anciennes. Les actionnaires peuvent souscrire à titre irréductible à une action nouvelle pour deux actions anciennes privilégiées ou ordinaires, et à titre réductible. Souscription close le 31 mai courant. Droit de souscription d'environ 12 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1927)

L'assemblée extraordinaire d'hier a régularisé l'augmentation de 6 à 12 millions de francs du capital. Une seconde assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à porter le capital de 12 à 13 millions de francs par la création de 10.000 actions de 100 fr. dont la souscription est réservée à la Compagnie générale de commerce au Maroc, filiale de la société.



COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

Société Anonyme au Capital de 12.000.000 de Francs

divisé en 4.800 Actions de 100 fr. chacune
et 46.080 Actions de priorité de 250 fr. chacune



STATUTS DÉPOSÉS CHEZ M^e LEFEBVRE,
NOTAIRE A PARIS

Droit de Timbre
acquitté par abonné
Avis d'autorisation
inséré au J. O. du
1^{er} Juillet 1927

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 83, Rue de la Victoire

Action de Priorité de 250 Francs au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

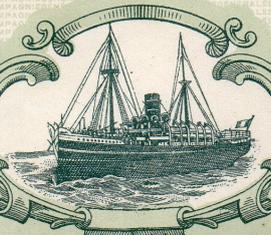
N^o 033,035

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,

Lucien

Fryson



P. FORVEILLE IMPRIMEUR DE TITRES, PARIS-RODEZ

Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
Société anonyme au capital social de 12.000.000 de fr.

divisé en 4.800 actions de 100 fr. chacune
et 46.080 actions de priorité de 250 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Lefebvre, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 1^{er} juillet 1927

Siège social à Paris, 83, rue de la Victoire

ACTION DE PRIORITÉ DE 250 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Jules Grenier

Un administrateur (à droite) : Yves Lyon

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 2 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Compagnie générale d'outre-mer est convoquée pour le 8 septembre. Les comptes de l'exercice 1926 qui lui seront présentés viennent de paraître. Ils se traduisent par des résultats bénéficiaires qui attestent le développement régulier et la vitalité de cette entreprise.

Les bénéfices totaux de l'exercice clos atteignent, en effet, 3.517.407 fr. — dont 1.059.589 francs de bénéfice d'exploitation et 2.457.817 francs de bénéfices de change et de portefeuille — contre un produit global de 1.887.778 francs en 1925 ; l'augmentation d'une année à l'autre est de plus de 1.600.000 francs.

Après déduction des frais généraux et impôts et de 266.201 fr. de provisions et amortissements, le bénéfice net ressort à 1.280.606 francs au lieu de 561.178 francs, ce qui forme avec le report antérieur un solde disponible de 1.316.838 fr. contre 579.660 francs.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 35 fr. brut par action contre 30 fr. précédemment, soit 28 fr. 028 net pour les actions de 100 fr. et 26 fr. 919 pour les actions privilégiées de 250 fr. Cette répartition s'applique à un capital de 6 millions au lieu de 2 1/2 millions. Les parts de fondateur recevront un dividende de 84 fr. brut, soit net 68 fr. 88 contre 28 fr. 40 l'année dernière. Rappelons que le capital a été ensuite porté depuis la clôture de l'exercice de 6 à 12 millions.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 9 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par un bénéfice net de 1.280.606 fr. auquel s'ajoute le report antérieur, soit 36.231 fr. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende net de 28 fr. 02 par action ordinaire, 26 fr. 919 par action de priorité et de 68 fr. 88 par part. Une somme de 2.316 fr. a été reportée à nouveau.

M. P. Achalme, administrateur sortant, a été réélu et MM. Yves Lyon ⁵ et Gilbert Clémentel ont été élus administrateurs.

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 9 septembre 1927)

L'action privilégiée Compagnie Générale d'Outremer est recherchée jusqu'à 369 et termine à 360, à la veille de l'assemblée ordinaire qui se tient au moment où nous mettons sous presse ; la part est ferme à 3.300 ; les bénéfices totaux de l'exercice clos, atteignent 3.517.407 francs, contre un produit global de 1.887.778 francs en 1925. Après déduction des frais généraux et impôts et de 266.201 fr. de provisions et amortissements, la bénéfice net ressort à 1.230.606 francs au lieu de 561.178 francs, ce qui forme avec le report antérieur un solde disponible de 1.316.838 francs contre 579.689 francs.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 35 fr. brut par action contre 30 fr. précédemment, soit 28 fr. 028 net pour les actions de 100 fr. et 26 fr. 919 pour les actions privilégiées de 250 fr. Cette répartition s'applique à un capital de 6 millions au lieu de 2 1/2 millions. Les parts de fondateur recevront un dividende de 84 fr. brut soit net 68 fr. 88 contre 28 fr. 40 l'année dernière.

Rappelons que le capital a été ensuite porté depuis la clôture de l'exercice de 6 à 12 millions ; la société continue d'ailleurs à étendre son champ d'activité ; en particulier, une augmentation prochaine du capital de sa filiale Alpina aura pour résultat d'amener une coopération américaine intéressante et de donner à la Compagnie générale d'Outre-Mer le contrôle du marché des cuirs de luxe, lui permettant d'envisager une large extension de ses affaires.

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 16 septembre 1927)

L'assemblée des actionnaires de la Compagnie générale d'Outre-Mer a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le 8 septembre. Nous avons déjà analysé les comptes et les résultats qui lui ont été présentés. Les bénéfices totaux de l'exercice clos ont atteint, rappelons-le, 3.517.407 fr. — dont 1.059.589 fr. de bénéfices d'exploitation et 2.457.817 fr. de bénéfices de change et de portefeuille — contre 1.887.778 francs en 1925 ; après déduction des frais généraux et impôts et de 266.201 fr. de provisions et amortissements, le bénéfice net ressort à 1.280.606 francs au lieu de 560.178 francs, ce qui forme, avec le report antérieur, un solde disponible de 1.316.838 fr. contre 579.669 francs.

Les dividendes fixés à 35 fr. brut, soit net 28 fr. 028 pour les actions de 100 fr. (n° 1 à 4.800), 35 fr. brut, soit net 26 fr. 919 pour les actions de 250 fr. (n° 1 à 22.080) et 84 fr. brut, soit 08 fr. 88 net, sont payables immédiatement.

Le rapport du conseil d'administration expose, dans son préambule, que la date tardive de l'assemblée résulte de ce que les comptes de Madagascar ne sont arrivés que dans le courant de juillet à cause de la catastrophe qui a frappé l'île, catastrophe qui, toutefois, n'a causé qu'un préjudice insignifiant à la Compagnie.

⁵ Yves Lyon (Paris XVI^e, 22 mars 1896-Paris XVI^e, 12 mai 1984) : fils d'Edmond Lyon, banquier, chevalier de la Légion d'honneur. Marié en 1926 avec Emmy Madeleine Lièvre, puis en 1956 avec Alice Ullmann. Banquier, administrateur des Étains de Kinta (à la suite de son père) et, après guerre, des Peintures Astral-Celluco (son frère Jean ayant épousé Édith Lévy-Finger).

Le conseil se déclare satisfait des résultats obtenus pendant l'année 1926, compte tenu de la crise très grave qui a débuté dans le deuxième semestre et qui dure encore, ainsi que des violentes fluctuations du change, qui ont rendu sa tâche d'autant plus difficile.

Le bilan soumis aux actionnaires se présente ainsi :

ACTIF	
Disponible (caisse et banques)	980.062 54
Réalisable à court terme	7.002.052 71
Participations	7.920.315 82
Marchandises	3.941.507 08
Immobilisations nettes	845.514 40
	<u>20.687.472 49</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000 00
Réserves	361.974 40
Banquiers	2.562.830 51
Créditeurs, effets, fournisseurs	9.888.184 32
Comptes courants et coupons	777.645 24
Profits et pertes	1.316.838 02
	<u>20.687.472 49</u>

Le bilan donne, d'une façon claire, le détail des différents postes. Le poste « Participation » comprend la participation dans la Compagnie générale de commerce au Maroc et le rayon Cuir exotiques.

La participation Compagnie générale de commerce au Maroc a été évaluée en tenant compte des réserves non distribuées de cette dernière société ; quant au rayon Cuir exotiques, il a été évalué en tenant compte de la valeur réalisable de cette participation et en restant à un cours de change très en dessous de celui pratiqué à la fin de l'année.

Les « Marchandises en Magasin » ont été évaluées à un prix tel qu'elles laissent à la réalisation une marge de bénéfices normale, certaine et suffisante

Les autres postes de l'actif et du passif n'appellent aucune observation

Il est à souligner que, depuis l'établissement de l'inventaire ci-dessus, la Compagnie générale d'Outre-Mer a porté son capital de 6 à 18 millions, ce qui a permis à la société, ainsi que le président l'a indiqué dans une courte déclaration, de se libérer de ses comptes vis-à-vis des banques et, d'autre part, d'augmenter sa participation dans l'affaire de cuir « Alpina », qui représente un élément extrêmement intéressant. En résumé, la Compagnie générale d'Outre-Mer, par l'opération financière qui a eu lieu à la fin du mois dernier, a consolidé son passif sous forme d'actions et augmenté sa participation dans l'affaire Alpina et aussi dans la Compagnie générale du Maroc.

Compagnie générale d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1927)

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire de bonne source, le chiffre d'affaires de la Compagnie générale de commerce au Maroc et de la Compagnie générale de commerce à Madagascar, filiales de la Compagnie générale d'Outre-mer, n'a nullement été affecté par la crise et se maintient à un taux au moins équivalent à celui de 1926.

D'autre part, le chiffre d'affaires de la Société suisse des tanneries Alpina, dans laquelle la Compagnie générale d'Outremer est intéressée, est en augmentation constante et considérable du fait de l'extension des ventes de cuirs de reptiles aux industries de demi-luxe et de luxe, telles que la carrosserie automobile. Signalons, à ce propos, que les titres de la Société suisse des tanneries Alpina, inventoriés au pair de 250 francs suisses, au bilan de la Compagnie générale d'Outre-mer, doivent être introduits sous peu à la Cote officielle des Bourses de Berne et Genève où ils se sont traités, hors cote, jusqu'à 450 francs suisses, ces temps derniers.

L'admission des titres de l'Alpina sur deux marchés réguliers devrait mieux faire apparaître la forte plus-value d'actif que représente pour la Compagnie générale d'Outremer l'importance de cette participation, et cette plus-value devrait s'extérioriser dans les cours actuels de ses actions et de ses parts qui, actuellement, ne paraissent pas en tenir compte.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 20 avril 1928)

L'action privilégiée de la Compagnie générale d'Outre-mer, assez injustement négligée ces derniers temps, s'anime à 311 contre 303, après avoir touché 326, tandis que les parts, au nombre de 1.400 seulement, sont demandées jusqu'à 3.600 contre 3.200. Les détails que nous avons publiés ces derniers temps sur la filiale Alpina, qui exerce un monopole de fait sur le marché des cuirs de reptiles, ouvre une perspective sur les possibilités très grandes du groupe Compagnie générale d'Outre-mer.

DÉBUT DE LA FIN

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 11 novembre 1928)

L'assemblée de la Compagnie générale d'Outre-Mer est convoquée pour le 20 novembre courant, à Paris, salle des Ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche. Les titres doivent être déposés cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les comptes de l'exercice 1927 qui lui seront soumis se traduisent par des résultats dont les actionnaires ne seront pas les seuls à être surpris, après les renseignements qu'on avait laissé se propager à la fin de 1927 sur la situation de la Compagnie générale de commerce au Maroc et la Compagnie générale de commerce à Madagascar. Le bénéfice brut de l'exercice ressort à 1.056.149 fr. 47 contre 3.517.407 fr. 65 et le bénéfice net à 66.251 fr. 50 contre 1.280.606 fr. 16. Il n'y aura donc pas de dividende. C'est une déception. Il faut espérer qu'elle sera passagère.

La Compagnie générale d'Outre-Mer, qui s'est progressivement transformée en holding, contrôle en totalité les deux affaires coloniales dont les noms précèdent ; elle détient également — et heureusement — des intérêts dans la Société Alpina sur laquelle, il y a lieu de le préciser, elle ne possède aucun contrôle et qui fonctionne en complète indépendance.

Il paraît vraisemblablement que parmi les raisons qui expliqueront le fléchissement des bénéfices nets, figureront les conséquences — ainsi plus grandes qu'on ne le supposait — des crises locales provoquées à Madagascar par le cyclone, au Maroc par la revalorisation du franc. Ce seraient là des incidences passagères. Pour l'exercice en cours, la société escompterait de sa transformation en holding une diminution de frais généraux ; le compte de profits et pertes se trouverait également allégé d'une partie des charges intérêts et agios ; enfin le portefeuille, du fait de la participation Alpina, aurait pris une appréciable plus-value grâce à la hausse de cette dernière valeur.

Il est à espérer que le rapport du conseil apportera sur ces différents points les éclaircissements nécessaires, de même que sur tous ceux auxquels il devra s'attacher pour déterminer exactement la situation de l'entreprise. On peut supposer, d'ailleurs, que les actionnaires, qui ont intérêt à ce que la réunion soit nombreuse, useront personnellement des pouvoirs qu'ils détiennent et fourniront au conseil — en provoquant après la lecture des documents officiels, l'institution d'un échange de vues — l'occasion de revenir sur les questions qu'il aurait pu ne pas épuiser complètement dans l'exposé annuel.

Compagnie générale d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 23 et 25 novembre 1928)

L'assemblée de la Compagnie générale d'Outre-Mer a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, mardi dernier, 10 novembre.

Nous avons déjà sommairement analysé (voir *Journal des finances* du 9 novembre) les comptes qui lui ont été présentés ; les résultats par lesquels ils se traduisent ne permettent pas, on le sait, la distribution d'un dividende.

Dans son rapport, le conseil d'administration s'attache à expliquer un fléchissement des bénéfices qui a causé quelque surprise.

Il expose, d'abord, que la Compagnie générale d'Outre-Mer a eu pour politique, au cours de ces dernières années, de transformer en sociétés indépendantes [filialiser] les divers rayons de son activité.

C'est ainsi que furent successivement créées la Compagnie générale de commerce au Maroc et la Compagnie générale de commerce à Madagascar, dont la Compagnie générale d'Outre-Mer possède la presque totalité du capital et dont elle reste le représentant pour les achats et les ventes dans la métropole.

D'autre part, le rayon de cuirs exotiques était transformé en intérêts dans la société suisse Alpina, qui a repris l'organisation commerciale créée par la Compagnie générale d'Outre-Mer. Le grand et rapide développement de la société a émancipé plus complètement cette branche de l'activité sociale.

Ces modifications, dit le rapport, qui auront dans l'avenir l'influence la meilleure sur l'avenir de la société, n'ont pas été sans provoquer une période de réajustement qui a pesé sur les résultats de l'exercice écoulé.

D'autre part, une crise, actuellement terminée, a sévi à Madagascar et a aggravé les pertes causées par le cyclone ayant dévasté la côte orientale de l'île.

Au Maroc, l'instabilité des changes de certains pays, principalement de l'Italie, où les achats en tissus indigènes de la société atteignent un chiffre élevé, a apporté un

élément défavorable, aujourd'hui disparu, avec la stabilisation en France et dans les pays principaux fournisseurs de la société.

Enfin, la Compagnie générale d'Outre-Mer ayant été obligée de soutenir ses filiales de son crédit, le compte intérêts et agios a chargé d'autant plus le compte exploitation que les fonds provenant de l'augmentation du capital social n'ont donné leur plein effet que pendant une partie de l'exercice.

Actuellement, les affaires ont repris à Madagascar, et l'organisation d'un rayon « exportation » a donné des résultats substantiels susceptibles d'une augmentation graduelle.

Au Maroc, la Compagnie générale de commerce au Maroc poursuit son développement d'une manière normale. Elle a pris dans le commerce des œufs une place prépondérante et a été chargée, pendant l'année 1928, de la gestion du Monopole d'État.

Elle a également fondé, au cours des exercices 1927 et 1928, deux sociétés filiales : l'une, avec siège à Barcelone : Compania Comercial Hispano Maroqui, pour le commerce des œufs, et l'autre : Les Trois Sultanes, avec succursales, à Casablanca, Mazagan et Fez pour la vente des tissus de nouveautés.

Nous reproduisons ci-après le bilan et le compte des profits et pertes.

BILAN

ACTIF	
Caisse et banquiers	695.106 98
Débiteurs divers	3.524.283 42
Effets à recevoir	1.847.400 20
C. Gén. Madagascar	5.626.000 00
Rayon Madagascar	1.900.000 00
Cuirs exotiques	6.013.027 02
Marchandises flottantes	1.564.792 95
Avaries	86.330 10
Immobilisations	901.778 25
	<u>22.158.726 92</u>
PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Réserves	183.141 65
Banquiers	2.422.212 09
Fournisseurs	199.280 19
Effets à payer	2.869.781 59
Créditeurs divers	2.301.837 60
Comptes courants	872.639 56
Coupons	43.582 61

Participation (Ray. Madagascar)	1.200.000 00
Profits et pertes	66.251 64
	<u>22.158.726 92</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Appointements et gratifications	243.196 65
Frais généraux siège	93.325 05
Frais fiscaux	172.275 25
Commission et divers	403.550 25
Liquidation (Rayon Maroc)	58.867 55
Jetons de présence	21.000 00
Bénéfice	66.251 54
	<u>1.058.466 29</u>
CRÉDIT	
Report de 1926	2.316 82
Bénéfice brut de 1927	1.056.149 47
	<u>1.058.466 29</u>

Après la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes — celui-ci d'une exceptionnelle brièveté — M. Pierre Achalme, président du conseil d'administration, qui présidait l'assemblée, a prononcé une brève allocution destinée à raffermir la confiance des actionnaires de la Compagnie générale d'Outre-Mer dans les destinées de leur entreprise.

Il résulte de ce discours, rapidement prononcé — et dont l'improvisation évidente ne peut qu'impliquer la franchise — que la Compagnie générale d'Outre-Mer, en tenant compte de la plus-value latente de certains postes de son actif, aurait pu accuser un bénéfice plus substantiel, mais qu'elle ne l'a pas voulu, car ce n'aurait pas été de bonne politique financière ; il a ajouté qu'elle attendait beaucoup du commerce des tissus de nouveauté et de celui des œufs pour lesquels, ainsi que le rapport l'indique, deux nouvelles sociétés ont été créées. M. Pierre Achalme — sans préciser l'ordre d'importance des intérêts que possédait encore la Compagnie générale d'Outre-Mer dans la Société Alpina — a insisté sur la grande prospérité de cette entreprise. Il a enfin exprimé l'opinion que les actionnaires, au prix de la déception que leur procurerait cette année l'absence de rémunération, consolidaient les bases de la société.

Un court échange de vues — poursuivi devant un nombre de porteurs moins grand qu'il n'eût été souhaitable — a eu lieu ensuite entre le président de l'assemblée et un actionnaire dont les questions n'ont porté, du reste, que sur des points de détail. M. P. Achalme n'a pas eu de peine à montrer que la Compagnie générale d'Outre-Mer ne craignait pas qu'on lui ravisse le contrôle d'aucune des filiales qu'elle contrôle encore : il a ajouté que l'existence de sociétés subsidiaires n'entraînerait pas de frais d'administration ou de charges fiscales supplémentaires.

Aucun autre actionnaire n'ayant jugé utile de demander des explications complémentaires ni au point de vue financier, ni au point de vue commercial, il a été procédé au vote des résolutions ; elles ont toutes été adoptées par quelques mains levées, mais sans aucune opposition à la contre-épreuve, par conséquent, à l'unanimité.

Faits et chiffres
Compagnie générale d'Outremer
(*Paris-Soir*, 21 août 1929)

Les résultats de l'exercice 1928 se ressentiront gravement, nous dit-on, de la perte éprouvée dans l'affaire Alpina, perte qui peut être évaluée entre 4 et 5 millions. La société n'a pas pris de participation dans le nouveau capital d'Alpina. Elle a préféré vendre ses droits et conserver ses actions anciennes maintenant assimilées à des parts de fondateur ayant droit à 5 % des superbénéfices.

On nous indique, d'autre part, que les affaires de Madagascar ont été très mauvaises. Par contre, la filiale Cie générale de commerce au Maroc a été favorisée par une récolte excellente, mais gênée par le contingentement des blés.

(*Agence économique et financière*).

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929)

C'est ce même groupe [de banques suisses ayant assuré le redressement des tanneries Alpina] qui aura à assurer le redressement de la Compagnie générale d'Outre-Mer. Celle-ci doit prévoir, en bonne comptabilité, l'amortissement intégral de la participation Alpina encore qu'elle puisse espérer sa revalorisation. Dans le domaine de son activité propre, la Compagnie générale d'Outre-Mer serait, affirme-t-on, satisfaite du développement de ses opérations au Maroc.

Cie générale d'outre-mer
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

L'assemblée extraord. convoquée pour le 30 sept. n'ayant pas réuni le quorum, est reportée au 25 octobre.

Compagnie générale d'Outremer
(*Le Journal des finances*, 2 janvier 1931)

Les actionnaires de la Compagnie générale d'Outremer se sont réunis en assemblée le 23 décembre, ainsi que nous l'avons annoncé. Ils avaient à examiner la situation de la société et à délibérer sur les mesures à prendre.

Dans son rapport, le conseil expose la nature des difficultés renouvelées auxquelles s'est heurté la compagnie.

Sa filiale, la Société générale de commerce à Madagascar, déjà éprouvée par le cyclone qui s'est abattu sur la Grande Île, a subi fortement les conséquences de la

dépression générale économique, tant à l'importation qu'à l'exportation, de telle sorte que ces deux rayons se sont trouvés en déficit important, déficit qui s'est traduit par une perte de 4.118.000 fr. sur cette société.

L'affaire Alpina, qui paraissait à ses débuts offrir de larges perspectives, a évolué malheureusement, à la suite de fautes graves, d'un contrôle difficile par suite de l'éloignement du siège social ; le portefeuille de la Compagnie générale d'Outremer a subi, de ce fait, une dépréciation de 4 millions environ, cette perte étant la seule, toutefois, qu'ait éprouvé, contrairement à ce qui aurait été dit, Outremer dans Alpina.

Quant à la filiale marocaine, la Compagnie générale de commerce au Maroc, après quelques exercices satisfaisants, elle a supporté les effets sur le commerce indigène de la guerre du Rif, des perturbations des changes, de l'insuffisance ou du trop grand contingentement des récoltes : « Cependant, ajoute le rapport, on peut considérer son capital comme à peu près intact, de telle sorte que sans donner naissance à des espérances exagérées, l'avenir de ses entreprises marocaines constitue pour la Compagnie générale d'Outremer un actif dont la valeur est indiscutable ».

En présence de ces faits, que le conseil n'a pas pu exposer plus tôt, parce qu'il voulait être en mesure de fournir une situation exacte, à cause aussi de la lenteur de la liquidation de la Compagnie générale de commerce à Madagascar et de la difficulté de réunir le quorum des assemblées, des décisions s'imposaient.

Le rapport explique ainsi les raisons et la nature de la solution adaptée :

La grande préoccupation de vos administrateurs a été de maintenir le crédit de votre société, de manière à lui épargner une liquidation qui, en raison de ses engagements commerciaux normaux, aurait pu être désastreuse et anéantir l'actif réel, mais d'une réalisation rapide difficile, que représentent les actions des filiales marocaines. Ceux qui se présentent aujourd'hui devant vous ont la conscience d'avoir fait dans cette voie cet impossible, même, auquel nul n'est tenu. Un simple coup d'œil sur le bilan vous donnera la mesure de cet effort fait dans l'intérêt seul des actionnaires, et qui les constitue à peu près seuls créanciers de la Compagnie.

Dans les conditions actuelles, l'actif de la société consistant presque uniquement dans les valeurs de ses filiales marocaines, il y a lieu de supprimer tous les frais se rapportant à la Compagnie elle-même ; c'est pourquoi nous croyons sage et prudent de confier à un liquidateur le soin de répartir cet actif entre les intéressés ; les administrateurs créanciers, sociaux apporteront comme ils l'ont déjà fait jusqu'ici l'esprit le plus large dans cette répartition.

Voici comment se présente le bilan dont il vient d'être parlé et qui est arrêté à la date du 15 décembre 1930 (fr.) :

ACTIF		
Agencement et mobilier		73 279 70
Portefeuille titres		3.575.920 00
Impôts dus par actionnaires (Enregistrement)		363.116 80
Débiteurs divers		
Débiteurs divers :	1.426.084 04	
Comptes courants :	37.242 85	
Fournisseurs :	336.983 50	
		2.000.289 89
Loyer d'avance et électricité		3.589 10

Caisse		5.933 35
Banquiers		1.25170
Profits et pertes		13.651.110 24
		<u>19.574.488 28</u>
PASSIF		
Capital		12.000.000 00
Créditeurs divers :		
Créditeurs divers :	681.678 13	
Comptes courants :	5.897.683 53	
Fournisseurs :	3.505 20	6.582.860 01
Banquiers		26.612 .00
Coupons à payer		25.772 17
Effets à payer		939.236 00
		<u>19.574.488 28</u>

Les diverses résolutions proposées, c'est-à-dire dissolution anticipée de la société, nomination d'un liquidateur amiable (Société fiduciaire de contrôle et de révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris), détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération, ont été adoptées à une très forte majorité.

Radiations
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1931)

Depuis le 2 janvier :
Compagnie générale d'Outre-mer : actions ordinaires et de priorité.

Le krach de la Cie générale d'Outremer
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1931)

Notre rubrique des entreprises coloniales enregistre la décision, votée par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie générale d'Outre-mer, de dissoudre la société par anticipation.

La situation au 15 décembre dernier accusait à cette date une perte de 13.651.116 fr. pour un capital de 12 millions.

Cette compagnie, fondée le 17 mars 1909, avait son activité à Madagascar et au Maroc. Ses affaires parurent d'abord prospérer.

Le dividende fut de 30 fr. par action en 1924 et 1925, 35 fr. en 1926 ; par la suite, la compagnie dut céder à la Compagnie générale de commerce à Madagascar tous ses comptoirs et agences de la Grande Île et à la Compagnie générale de commerce au Maroc tous ses comptoirs et agences au Maroc, sans que cette mesure ait pu rétablir une situation désormais compromise. Ce conseil est composé de trois administrateurs

seulement. Président : le docteur P. Achalme, qui est en même temps président de la Société minière et agricole de la Côte-d'Ivoire, vice-président de l'Afrique minière équatoriale, président de la Minière du Congo Français, de Congo-Mines, de la Société d'exploration minière équatoriale, de la Compagnie générale de commerce à Madagascar et de la Compagnie générale de commerce au Maroc.

Administrateurs : M. Jacques Achalme, que l'on retrouve dans tous les conseils que préside M. Pierre Achalme, et M. Gilbert Clémentel, qui est également administrateur de la Société franco-annamite pour l'industrie de la soie⁶.

Une plainte a été déposée au Parquet.

LA BOURSE
Cie générale d'outremer
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1931)

L'assemblée extraordinaire a voté la dissolution anticipée de la société, la situation au 15 décembre dernier accusant une perte de 13 millions 654.116 fr. alors que le capital n'est que de 12 millions.

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 janvier 1931)

PARIS. — Dissolution. — 23 décembre 1930. — Soc. dite Cie GÉNÉRALE d'OUTREMER-, 83, Victoire. — Liquid. : la Soc. fiduciaire de contrôle et de révision*. — .23 décembre 1930. — *Loi*.

⁶ Société franco-annamite pour l'industrie de la soie (SFATE) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emery_&_Tortel.pdf